

Conférence de presse du 15 avril 2014 à Berne, campagne de l'économie contre l'initiative sur les salaires minimums

Un salaire minimum étatique est contraire à la liberté salariale

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Seul le texte prononcé fait foi

La Suisse dispose aujourd'hui d'un marché du travail flexible fondé sur une collaboration confiante entre employeurs et salariés et sur un partenariat social solide. Ce système a fait ses preuves. C'est ce qui ressort des faibles chiffres du chômage. Pourtant, nous devons constater que de plus en plus de projets politiques visant à restreindre la flexibilité du marché du travail sont lancés. Sur la place économique suisse, une entreprise doit assumer des coûts de production comparativement plus élevés que ceux des autres pays. Elle bénéficie pour cela de bonnes conditions-cadre. Si nous déséquilibrons ce rapport entre avantages et inconvénients, c'est-à-dire entre coûts de production élevés et bonnes conditions encadrant le marché du travail, à tel point que le nombre des entreprises qui peuvent encore produire à des conditions concurrentielles en Suisse se raréfie énormément, nous mettons en péril des emplois et ainsi le bien-être de notre pays.

En tant que chef d'entreprise, je ne peux que confirmer que les entreprises établies en Suisse ont besoin de bonnes conditions-cadre pour pouvoir offrir des emplois sûrs. En font notamment partie les salaires versés aux collaborateurs. Ceux-ci doivent être adaptés aux conditions de l'entreprise, à la situation économique générale, à la situation du marché du travail et au coût de la vie pour les travailleurs. La fixation des salaires individuels doit être laissée à l'entreprise et à ses collaborateurs.

Les rapports des médias font de plus en plus souvent état de cas supposés de sous-enchère salariale qui ne sont pas confirmés. Les cas avérés de dumping également réfutés par l'Union patronale suisse sont combattus par des procédures légales bien rôdées. Grâce à ces actions, nous avons aujourd'hui déjà l'assurance qu'en cas d'abus avéré, l'Etat intervient pour redresser la situation. En dehors de cette lutte contre les abus, il y a lieu d'empêcher les interventions intempestives de l'Etat, parce qu'elles détériorent le bon climat de collaboration dans l'entreprise ou au niveau des partenaires sociaux.

Contre une obligation contractuelle indirecte

L'initiative sur les salaires minimums demande à la Confédération et aux cantons d'encourager la conclusion de conventions collectives de travail dans lesquels figurent des salaires minimaux. A y regarder de plus près, cet encouragement correspond à une obligation contractuelle indirecte. Pour le défenseur d'un partenariat social libre que je suis, la « promotion » de conventions collectives de travail demandée par l'initiative est inacceptable. Dans une perspective syndicale, les choses se présentent différemment. En négociant des conventions collectives de travail, un syndicat obtient non seulement une influence accrue, mais aussi une source de financement supplémentaire. Les sources de

financement qui s'ouvrent sont d'autant plus nombreuses que les conventions collectives de travail se multiplient !

Je constate moi aussi qu'en particulier ces dernières années, il est devenu de plus en plus difficile dans certaines branches, pour les associations de travailleurs et d'employeurs, d'élaborer des solutions constructives dans la confiance. Je suis néanmoins toujours d'avis que les employeurs et les salariés, représentés par leurs associations respectives, doivent pouvoir décider librement s'ils entendent fixer des salaires minimaux dans leurs conventions collectives et à quel niveau. Ce sont les représentants des diverses branches qui connaissent le mieux les atouts de leur secteur.

Le taux de couverture des conventions collectives est passé de 38 pour cent en 2001 à 49 pour cent en 2012. Cet accroissement constant du taux de couverture montre qu'une promotion étatique des conventions collectives n'est pas nécessaire. Si l'initiative était acceptée, ce partenariat social qui fonctionnait bien serait sérieusement compromis.

Mauvaise recette pour combattre la pauvreté

Il ne faut pas mélanger pauvreté et bas salaires, a souligné le Conseil fédéral dans son rapport sur les bas salaires. Ce qui est déterminant, ce n'est pas le salaire individuel, mais le revenu disponible des ménages. Il ressort d'une enquête de l'Office fédéral de la statistique que 87 pour cent des personnes percevant de bas salaires ne sont pas considérés comme des working poor. La raison en est que nombre de ces personnes fournissent le deuxième revenu d'un ménage et n'ont par conséquent l'obligation de n'en assurer qu'une partie.

Le risque de pauvreté numéro 1 est et demeure le chômage et non un bas salaire. Un salaire minimum pour toute la Suisse mettrait en danger les emplois. Donc sous l'angle de la lutte contre la pauvreté, mieux vaut un poste à bas salaire que pas d'emploi du tout.

Non seulement un salaire minimum est une mauvaise recette contre la pauvreté, mais il entraverait le parcours professionnel des nouveau venus sur le marché du travail. Particulièrement après un apprentissage, des emplois à salaires plutôt bas offrent de bonnes possibilités de progression et de développement professionnel. Avec l'expérience, le salaire des jeunes évolue la plupart du temps rapidement vers le haut. Le rapport sur les bas salaires le met bien en évidence: alors que 23 pour cent environ des moins de 25 ans gagnent moins de 22 francs l'heure, les personnes dans ce cas entre 25 et 34 ans ne représentent plus que 9 pour cent des salariés de cette tranche d'âge. Si l'on introduisait un salaire minimum étatique, à salaire égal, les débutants dans la vie professionnelle devraient affronter des concurrents au bénéfice d'une plus longue expérience et ils auraient moins de chances de s'intégrer sur le marché du travail. C'est pourquoi l'initiative nuit aux jeunes professionnels.

Un salaire minimum accroîtrait la pression aux délocalisations

Avec un salaire horaire de 22 francs, la Suisse introduirait le salaire minimum le plus élevé du monde. En termes de pouvoir d'achat et de salaire médian également, elle se hisserait au sommet du classement mondial. Même comparé au salaire minimum numéro un qu'est celui de la France, celui de la Suisse atteindrait encore le double du premier. Il est donc naïf de croire qu'un tel salaire minimum n'accroîtrait pas la pression aux délocalisations pour les entreprises qui sont aujourd'hui déjà sous une grande pression de la concurrence.

Il est de notre intérêt à tous de ne pas remettre en cause les avantages comparatifs de la Suisse. Si nous entendons maintenir le modèle qui a fait le succès de la Suisse, nous devons impérativement opposer le 18 mai un non catégorique à l'initiative nuisible sur les salaires minimums.